N° 2023/010/015

SEEZ
PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

**DELIBERATION**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
**Commune de SEEZ (73)**

**L'an deux mille vingt-trois, le 6 novembre,**
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

**Présents** : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Corentin **BOUCHER**, Romain **BOUVET**, Christelle **BRIU**, Joëlle **CAMPERS**, Michel **CLAIR**, Christine **CLEMENT**, Michèle **FERRARIS**, Alexine **LAFAY**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Frédéric **LIMBARINU**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Marie-Claude **SORREL**.

**Absents excusés** : Eric **JACQUEMOUD**, Coline **MARGUERETTAZ**, (pouvoir à Alain **MARGUERETTAZ**).

**Secrétaire de séance** : Anne-Emmanuelle **LECLERE**
**Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 16 - Votants : 17**
**Date de la convocation : le 30 octobre 2023.**
**Date de publication : 10 novembre 2023 au 10 janvier 2024**

**********

**TRANSPORTS : MISE EN PLACE D'UNE NAVETTE HIVERNALE –**
**DEMANDE DE DELEGATION DE COMPETENCE PAR LA REGION AUVERGNE RHÔNE**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Région Auvergne Rhône-Alpes est « Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale » (AOML), sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise, en application de la loi n°2019-428 du 24 Décembre 2019, loi d'Orientation des Mobilités, et en raison de la non reprise de la compétence par la Communauté de Communes.

Compte-tenu de la hausse des déplacements en période hivernale, notamment pendant les périodes de vacances scolaires, et du déficit de solutions de transports en « commun », la Mairie de Séez souhaite à nouveau mettre en place un service de transport pendant la saison hivernale.
L'objectif est de permettre aux habitants de Séez et aux vacanciers d'accéder au centre-village, au télésiège des Ecudets, ainsi qu'aux commodités situées à Bourg Saint-Maurice.

Il est proposé que cette navette circule entre Les Ecudets et la gare routière de Bourg Saint-Maurice, et vice versa, avec des arrêts à Molliebon, au Noyerai, à Villard-Dessus, à Villard-Dessous, à la Croix du Breuil, à l'Auberge de Jeunesse, au centre de Séez, aux Contamines et au camping de Bourg Saint-Maurice, avec 7 rotations dans la journée.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20231106-2023-010-015-DE
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023

La période de fonctionnement est prévue tous les jours du samedi 23 Décembre 2023 au dimanche 10 Mars 2024, cette période est raccourcie par rapport aux années précédentes compte tenu des augmentations qui ont fortement impacté le transport, ainsi qu'au vu des statistiques de fréquentation sur la fin de saison.

Un marché de prestation de services de transport a été lancé le 9 Octobre 2023 avec une date de remise des offres fixée au 31 Octobre 2023, le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution du marché.
Au regard du coût prévisionnel du service, la commune de Séez sollicite une participation financière auprès de la Région.

Aussi la commune de Séez sollicite de la Région Auvergne Rhône-Alpes :

- Une délégation de compétence pour l'autoriser à organiser un service quotidien de transport entre les Ecudets et la gare routière de Bourg Saint-Maurice, et inversement, aux périodes mentionnées ci-dessus.
- Une participation financière dans le cadre d'une convention à établir.

*En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :*

- ➔ **DE SOLLICITER** de la Région Auvergne Rhône-Alpes une délégation de compétence pour l'autoriser à organiser un service de transport hivernal selon les modalités exposées ci-dessus.
- ➔ **DE SOLLICITER** une participation financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le fonctionnement de ce service de transport,
- ➔ **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.
- ➔ **D'INSCRIRE** les crédits afférents au budget 2024 de la Commune.

**Adoption à l'unanimité.**

**Le Maire,**
**Lionel ARPIN**

MAIRIE DE SEEZ (Savoie)

**Le secrétaire de séance,**
**Anne-Emmanuelle LECLERE**

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20231106-2023-010-015-DE
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023